

L'OPCO EP joue la carte des Départements et régions d'Outre-Mer

L'OPCO EP, conformément à l'article 5.5 de son accord constitutif et de ses orientations stratégiques a intensifié sa présence paritaire et ses actions au plus proche des besoins du terrain.

Si la crise Covid-19 a malheureusement retardé la poursuite de certains travaux, comme l'installation dans les DROM des Commissions Paritaires Régionales, elle n'en a pas moins révélé de nouvelles synergies entre les équipes en métropole et en outre-mer.

Ainsi, dans ce contexte inédit, l'OPCO EP assure la continuité de service auprès de ses adhérents ultra-marins et a mis en place un centre d'appel dédié.

Les équipes en métropole et dans les DROM solidaires et mobilisées

Les équipes de l'île de la Réunion en renfort du numéro unique de la métropole.

L'équipe de gestionnaires de Piton Saint Leu sur l'île de la Réunion collabore chaque jour à la plateforme du Centre de Contact de l'OPCO EP, entre 13 heures et 17 heures (heure locale), pour venir en soutien des équipes en métropole qui répondent aux appels des entreprises sur le numéro unique de l'OPCO EP (0 970 838 837). Le décalage horaire avec l'île de la Réunion permet de traiter le pic d'appels entre 10H30 et 12H30 (heures métropolitaines), et de couvrir la période de pause déjeuner (12H-14H) de la métropole.

Un service client élargi grâce aux Départements et Régions d'Outre-Mer.

Fort de cette nouvelle organisation, l'OPCO EP sera prochainement en capacité d'offrir un service étendu (via son numéro unique) sur 8 fuseaux horaires, soit une amplitude horaire élargie permettant aux entreprises de la métropole, de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte, de joindre l'OPCO EP. Ce service permettra également aux entreprises de proximité la possibilité de joindre un interlocuteur en dehors de leurs heures 'traditionnelles' d'ouverture.

Ce service est réalisable grâce, d'une part, à la conjugaison des efforts des équipes en métropole et en outre-mer, et d'autre part, à un système d'information puissant accessible en tout lieu.

Le soutien des apprentis les plus en difficultés dans les DROM

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'OPCO EP a validé la mise en place d'un forfait de 300€ à 500€ par contrat d'apprentissage pour la participation des surcoûts liés à l'accompagnement social des apprentis les plus en difficulté dans les DROM, une disposition prévue par l'ordonnance spécifique aux DROM portant adaptation de la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel.

« Notre OPCO a réussi à convertir la contrainte de l'éloignement en une force grâce à notre participation au centre de contact qui nous permettra d'être dans une amplitude horaire très étendue et adaptée à nos adhérents. Par exemple, les adhérents de métropole pourront nous joindre très tôt le matin avant le rush de la journée, grâce à la mobilisation des équipes de L'île de La Réunion, ce qui nous permet d'optimiser le décalage horaire entre nos territoires et d'en faire un service supplémentaire pour l'OPCO EP. » précise Brice VIRGINIUS, Délégué Régional pour l'île de la Réunion.

A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 467 000 entreprises et 4,5 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse :

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OPCO EP – astrid.chenard@opcoep.fr

Alix BOUGERET – 06 63 61 16 19 – alix.bougeret@ideealconseil.com